

« Les citoyens n'ont-ils pas compris l'enjeu ? Sommes-nous allés trop loin dans le détail et pas assez sur le fond ? » La campagne a-t-elle été « trop courtoise », ne permettant pas ainsi d'intéresser les votants ?

Histoire d'eau

Ces commentaires ont été recueillis dans le *Journal du Jura*. Pensez-vous qu'ils émanent du Mouvement autonomiste jurassien ou de « Construire ensemble » au lendemain du 24 novembre 2013 ? Eh bien pas du tout ! Ces déclarations sont celles de Mme Milly Bregnard, maire de Tramelan, et ils datent du dimanche 9 février 2014. Ils font suite au refus des villages de Tramelan, Tavannes, Reconvilier, Loveresse et Saules de s'unir pour constituer la commune de Trois-Rivières.

La deuxième plus ancienne ville du Québec, située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, peut respirer. Ses quelque 134 000 habitants (les Trifluviens comme nous le rappelait Vorbourg dans sa chronique du 6 février dernier) ne seront pas concurrencés par les 10 888 habitants qui auraient pu former Trois-Rivières dans le Jura-Sud.

Mais intéressons-nous aux autres explications fournies par les partisans du projet de Trois-Rivières qui s'est comme échoué sur un écueil. Milly Bregnard ajoute : « Seuls ceux qui s'impliquent politiquement peuvent voir les bienfaits de la fusion. » Et de regretter un désintérêt de la population. « Le citoyen s'en fout pas mal de ce qui se passe tant qu'il peut conserver son pré carré. »

Pour Heinz Siegrist, maire de Reconvilier, « c'est apparemment plus difficile de construire que de détruire... » Quant à la perle, elle est pour Markus Gerber, maire de Saicourt, qui proclame : « Un projet de 11 000 habitants semble être trop ambitieux, trop avant-gardiste, pour le Jura bernois. »

Moins de trois mois après le 24 novembre 2013, on croit rêver. C'est à tout le moins avec une pointe d'amusement que nous nous plaisons à relever les paroles de ces trois notables, tous farouchement partisans d'un Jura-Sud bernois.

Des commentaires pratiquement similaires, distillés par le Mouvement autonomiste jurassien après la votation de fin novembre dernier, ont suscité l'indignation et le courroux des plus farouches probernois. Et aujourd'hui, ils s'en servent allégrement pour parler d'une partie de la population du Jura méridional qui aurait pu devenir trifluviennne ! S'interroger sur la compréhension d'un enjeu, selon qu'on soit autonomiste ou probernois, n'a assurément pas la même valeur.

Quoi qu'il en soit, Trois-Rivières (Jura-Sud) a été plongé en léthargie pour un moment, mais sans doute pas pour l'éternité. D'ailleurs, si les poissons ne dormaient pas, à quoi servirait le lit des rivières ?...

Et laissons le mot de la fin au grand Voltaire qui disait : « Les rivières ne se précipitent pas plus vite dans la mer que les hommes dans l'erreur. » ■

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

CH-2800 Delémont 1 PPA • 66° année - N° 2874 • abonnement annuel : 90 fr. • 20 février 2014 • Paraît le jeudi

Le sigle qui rend fou

Dans *Le Lotus bleu* de Tintin, un méchant Japonais pique ses victimes avec le « poison qui rend fou ». Il existe de nos jours des noms ou des sigles qui rendent hystérique : Le Pen, Blocher, UDC. Le problème, c'est que la phobie, justifiée ou non, rend aveugle. On l'a vu au soir du 9 février, avec les réactions affolées suivant le succès de l'initiative UDC.

Précisons que l'auteur de ces lignes n'a jamais accordé une voix à ce parti en quarante-huit ans de vie politique, ni à aucune de ses initiatives. Mais il faut s'interroger sur un groupe qui raisonne aussi faux (selon nous) et frappe aussi juste. En effet, ses initiatives recueillent des adhésions qui vont bien au-delà de sa force électorale pure. C'est aussi le cas pour les socialistes, soit dit en passant.

Bonnes questions, mauvaises réponses

L'UDC prend le contre-pied d'un consensus au sein de la classe politique, auquel le peuple adhère

médiocrement, et parfois pas du tout. Elle exploite quelque chose de profond et en fait commerce. Elle illustre ce que Laurent Fabius disait du « Front National » en France : « Il pose les bonnes questions et leur fournit de mauvaises réponses. » Les autres partis ne font pas mieux, à cela près qu'ils fuient les bonnes questions.

En examinant les résultats du 9 février, on découvre des choses bizarres. D'abord, les cantons qui refusent l'initiative sont ceux où résident le plus d'étrangers et inversement. Ensuite, Christoph Blocher a regretté le « NON » des Romands. Il a juste oublié le

« NON » de son propre canton, à savoir Zurich, qui est aussi romand que Bâle-Ville, par exemple.

Privilège suisse

Le canton du Jura a refusé l'initiative à 56 %. Mais sans la ville de Porrentruy, l'Ajoie l'aurait acceptée. Le sud du Jura a voté « OUI » à 51 %, avec 441 voix de différence sur 18 709. Cormoret, La Neuveville, Moutier, Nods, Diesse, Pontenet, Renan, Saint-Imier, La Scheulte, Sornetan, Sonvilier et Tramelan l'ont refusée. Sept communes font pratiquement match nul. Une fois de plus, la différence entre les deux moitiés du Jura s'explique par le nombre de germanophones et le poids de l'UDC qui en découle.

Cela dit, l'initiative a remporté un succès populaire qu'il est stupide de diaboliser, car il traduit des craintes réelles, ressenties fortement par

des citoyens qui n'obéissent pas aux mots d'ordre d'élites autoproclamées. Ces craintes ne sont pas le propre de la Suisse, mais dans cette dernière, le peuple possède le privilège de pouvoir les exprimer dans les urnes.

Exotique

Il faut d'ailleurs voir les commentaires ahuris des médias français à ce propos pour rire de bon cœur. Notre système leur est incompréhensible, définitivement exotique, de sorte qu'ils l'applaudissent quand le peuple vote selon leurs vues et le vilipendent quand il vote le contraire. D'un scrutin à l'autre, nous passons donc du statut de « bons sauvages » à celui de « crétins des Alpes ». Et vice versa. Nous y survivrons.

Le vote du 9 février est le signe qu'une majorité de citoyens suisses craignent pour leur identité, leur sécurité personnelle, leur mode de vie, les valeurs qui ont structuré leur existence et que les « élites », relayées par les médias, donnent l'impression de mépriser, quand elles ne les tournent pas en bourrique.

Hétéroclites et massifs

L'UDC fait ses choux gras du dédain avec lequel sont traités les soucis quotidiens de « monsieur Tout-le-Monde », discrédités par le terme infamant de « populisme ». Cette dénégation de la réalité vécue fournit le carburant des votes protestataires, hétéroclites peut-être, mais massifs à l'arrivée. Or, la démocratie réelle, c'est précisément le pouvoir accordé au peuple de se tromper, et non pas celui conféré à la classe politique ou aux technocrates d'imposer leurs vues au mépris de la volonté populaire.

En ce moment, l'Europe fait juste le contraire. Combien de temps pourra-t-elle se le permettre ? C'est encore une bonne question qui est rarement posée.

● Alain Charpillot

jurassienne qui lie par convention le Jura et l'Etat de Berne. Or, ce dernier prend des mesures d'économies dans le domaine santé-social qui, à terme, auront inévitablement des conséquences graves sur la pérennité des prestations de l'UHPA. Interrogé à ce sujet par le député Christophe Schaffter (cf. *Le Quotidien Jurassien* du 6 février), le Gouvernement jurassien « regrette que la commission paritaire UHPA n'ait pas été informée ni associée aux discussions sur les mesures d'économies prises par le canton de Berne. » Ainsi, face à un Jura-Sud sans pouvoir (ce n'est pas le CJB et ses ogres probernois repus de prérogatives microscopiques qui diront le contraire), Berne dispose et s'impose. Très logiquement, peut-on ajouter. Et il faudra que l'Etat jurassien use de son poids politique souverain pour sauvegarder une institution que la région est incapable de protéger par ses propres moyens. D'autres exemples de l'atout décisif de la souveraineté cantonale viennent naturellement à l'esprit, ou se produiront tôt ou tard, inéluctablement.

● Pierre-André Comte

L'atout décisif de la souveraineté

L'avantage déterminant de la souveraineté cantonale a été souvent mis en avant dans la dernière campagne. Mais, ainsi que l'a démontré Alain Charpillot dans ces colonnes, les arguments rationnels n'ont aucune prise sur les Bernois francophones installés dans le Jura. Ils s'en moquent comme d'une guigne et le disent à foison.

Passons donc sur la « pertinence » de leur attitude, et continuons de plaider pour les hommes et les femmes de bonne volonté qui ont honnêtement fait le mauvais choix. Deux exemples récents, s'ils ne suffisent à convaincre, les éclaireront sûrement. Espérons-le du moins.

Le 1^{er} février, des représentants de communes et des membres privés se sont retrouvés lors de l'assemblée générale de l'association TGV Interligne Belfort-Bienne. Ils y ont appris avec satisfaction que la ligne ferroviaire Delle-Belfort sera rouverte en décembre 2016. Selon Philippe Receveur, ministre, et Yves Ackermann, président du Conseil général du Territoire de Belfort, tous deux coprésidents de l'association, ce projet a abouti grâce à l'implication des « militants du rail » et, bien entendu, grâce à l'engagement, puissant, décisif, des institutions régionales françaises, du canton du Jura et des

autorités fédérales (Doris Leuthard et Claude Hêche ont été cités à juste titre) et, enfin, grâce à l'appui de Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, s'agissant du financement par l'Etat français. La résolution adoptée le 1^{er} février se félicite que ce dossier « soit définitivement sur les rails » et poursuit par ces mots : « C'est la preuve que le volontarisme et la ténacité de chacun ont été payants. » Au-delà des déclarations officielles, les observateurs ont noté que cette ligne doit principalement sa renaissance à l'usage approprié de la souveraineté cantonale du côté jurassien. Sans elle, on n'aurait même jamais parlé de la chose, et d'elle profiteront ses détracteurs du Sud en mal de délassements parisiens ou d'évasions lyonnaises...

Autre sujet, autre lieu. L'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA) de Moutier est une institution inter-

Le lit de tante Germaine

Je crois entendre mon père faire un sort à ce vieux lit, devenu hors d'usage: «C'était celui du colonel Buchwalder.» Un Delémontain qui habitait Montcroix, au nord-est de la ville, ancien manoir occupé actuellement par les capucins.

Quand on pénètre au cimetière Saint-Michel par la petite porte, une pierre tombale est scellée juste à gauche, contre le mur et dans un état de conservation qui demande une restauration. C'est précisément celle d'Antoine Joseph Buchwalder (1792-1882).

Ce personnage n'est autre que l'éminent cartographe jurassien à qui la Société jurassienne d'émulation vient de consacrer un ouvrage de deux cents pages écrites par Buchwalder lui-même, et de Marcel S. Jacquat, Claude Juillerat et Jean-Paul Miserez; préfacé par Jean-Philippe Amstein, directeur de Swisstopo; avec le soutien financier de la Loterie romande et du Conseil du Jura bernois (!)

Swisstopo, le service topographique fédéral, rend ainsi hommage, par son directeur mais plus particulièrement par son collaborateur récemment retraité, Jean-Paul Miserez, ancien géomètre de la RCJU, à l'un des pionniers de la cartographie moderne de la Suisse.

Quand on parle des *Cartes Dufour*, il faut remonter au génie inventif de cet enfant pauvre, bourgeois de Delémont, cheville ouvrière de ce travail de bénédictin. Il a débuté par l'édition en 1822, à Paris, de la carte au 1/96000° de l'ancien Evêché de Bâle commandée par le Gouvernement bernois, en deux

mille exemplaires. Un travail qui s'est poursuivi – avec humeur – sous la direction du futur général Dufour, par toute une série de triangulations de la Suisse, insérées dans une cartographie européenne, en voie de publication.

Il vaut la peine de voir au Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont les instruments authentiques utilisés par Buchwalder et exposés grâce au prêt de Swisstopo, à côté d'un exemplaire original de ladite carte et d'une étude critique qui prouve la grande précision des mensurations de l'époque.

On découvre dans ce livre, avec Antoine-Joseph Buchwalder, un personnage haut en couleur: officier de l'armée française et de l'armée suisse, il a été élevé par Jean-Amédée Watt, Biennois féru des toutes récentes Lumières, devenu propriétaire du domaine du Loewenbourg, hérité de son beau-père Verdan. Verdan, Neuchâtelois fabricant d'indiennes avait acquis le château de Delémont et était devenu maire de la ville.

Watt a d'abord initié Buchwalder à la musique en lui apprenant à jouer du cor, puis à la botanique lors de leurs interminables randonnées à travers le Pays jurassien; mais aussi en Suisse, car ils étaient encore français à cette époque.

La géographie et la topographie ont imprégné le jeune homme qui devient un expert en vue, même à Berne. On lui fait faire des plans: la rue de Chêtré à Delémont, c'est lui, la route de Domont (le Borbet) aussi. Le comblement du fossé à l'ouest de la vieille ville est son œuvre; et aussi la route du Pichoux, celle de la Roche de Saint-Brais. Il a fait le plan des tunnels routiers du Mont-Russelin et du Mont-Terri plus d'un siècle avant leur ouverture, celui d'un pont sur l'Aar à Berne. Tout cela sans diplôme particulier, dans une époque d'ouverture à la modernité.

Le Chasseral sera son ancrage de référence au point de vue trigonométrique: son nom figure sur la pyramide de triangulation. L'avenir du Jura ne lui sera pas indifférent. Avec Watt il n'est pas étranger à l'idée d'un canton du Jura. Impliqué dans la guerre du Sonderbund, on l'envoie comme commissaire fédéral auprès du Gouvernement valaisan rangé du côté des contestataires.

Il a raconté à Alexandre Dumas père, aux bains de Pfäfers, le drame vécu au sommet du Säntis, foudroyé qu'il fut avec son aide Pierre Gobat qui en a succombé. Un récit relaté par l'écrivain dans ses *Impressions de voyage en Suisse*.

Et, à en croire Jean-Paul Miserez il aurait même rencontré Roland Béguelin au paradis. Un scoop à lire en page 153.

● Pierre Philippe

UHPA: l'incertitude commande la vigilance

En réponse à la question écrite du député Christophe Schaffter, le Gouvernement jurassien indique qu'il fera ce qui est possible afin que les mesures d'économies décidées par le canton de Berne ne s'appliquent pas à l'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA), institution interjurassienne localisée à Moutier.

Le Gouvernement jurassien regrette que la Commission paritaire de l'UHPA n'ait pas été informée ni associée aux discussions sur les mesures d'économies prises par le canton de Berne. Un procédé unilatéral qui peut être considéré comme contraire aux

principes régissant une institution commune aux deux cantons.

D'autant que, dans un premier temps, il était prévu que lesdites mesures s'appliquent également à l'institution interjurassienne. A la fin de l'année 2013, la direction des «services psychiatriques Jura

bernois-Bienne-Seeland» a toutefois informé que les restrictions budgétaires n'auraient pas d'incidences pour l'UHPA, en 2014.

Pour les années suivantes, l'incertitude demeure. Une intervention officielle de la Commission paritaire auprès du conseiller d'Etat Philippe Perrenoud est actuellement à l'examen. Le Gouvernement jurassien assure qu'il mettra tout en œuvre afin que l'UHPA échappe aux mesures d'économies bernoises.

«L'idéal est que nous puissions former un canton indépendant. Impossible d'y songer à cette heure. Les caractères sont trop mous, les cœurs trop indifférents. Et dans l'avenir?... Ne désespérons jamais! Je suis de ceux qui voient encore la petite flamme briller dans l'ombre, très loin, très loin. Et tant qu'elle ne s'éteindra pas...» (Virgile Rossel, 1858-1933).

<http://www.maj.ch>

Collaboration passée au crible

Dans sa réponse à une question écrite déposée au parlement, le Gouvernement jurassien explique qu'il a décidé, le 10 décembre 2013, «d'identifier l'ensemble des collaborations qui ont cours entre les deux territoires (canton du Jura et Berne francophone, n.d.l.r.) afin d'évaluer s'il est opportun de les poursuivre dans le contexte né de la votation populaire du 24 novembre 2013. Tous les services de l'administration cantonale ont été sollicités à cet effet. L'évaluation des collaborations se fait au travers d'une fiche synthétique qui permet de les identifier, d'en dresser le bilan et, dans l'hypothèse où leur poursuite n'est pas souhaitée, de déterminer selon quelle procédure et dans quel délai il est possible d'y mettre un terme.»

Par cette démarche, «le gouvernement souhaite s'assurer que toutes les collaborations liant le canton du Jura et le Jura bernois obéissent à une clause de bénéfice réciproque. C'est dans cet esprit qu'il analysera les informations reçues des unités administratives et qu'il prendra les décisions y relatives.»

Histoire du drapeau jurassien

Le drapeau du Jura, portant la crosse rouge de l'ancienne principauté, a été créé par Pro Jura en 1948. Trois ans plus tard, les Jurassiens l'arborent partout, ce qui oblige le Gouvernement bernois à reconnaître officiellement cet emblème par un décret du 12 septembre 1951.

La crosse jurassienne, comme la crosse bâloise, est ancienne. Au début du XII^e siècle, elle apparaît sur une monnaie frappée par l'évêque de Bâle. En rouge sur fond blanc, elle s'impose de plus en plus fréquemment comme l'emblème des princes-évêques résidant à Porrentruy. En héraldique, on dira que «le Jura porte la crosse de gueules sur champ d'argent».

En 1936, l'association Pro Jura réfléchit déjà à la création d'un insigne jurassien pour les véhicules et, le 2 octobre 1947, elle confie l'étude du futur drapeau à son président, Gustave Riat, à Etienne Philippe et à André Rais. Ceux-ci demandent des projets au fameux héraldiste fribourgeois Paul Boesch. Des cinq projets présentés par ce dernier, contenant tous la crosse, celui des bandes horizontales sera retenu (les autres étaient pourvus d'un rameau à sept feuilles, de sept croix, de sept croisettes et de sept bandes ondulées).

Le drapeau jurassien apparaît déjà dans le *Démocrate* du 5 décembre 1947. Quant au *Jura Libre* du 21 septembre 1947, il écrit: «Hier le Jura a retrouvé son âme. Aujourd'hui il a un drapeau. Demain il aura la liberté.»

● LG

«Désormais, la réduction de l'imposition des personnes physiques dans le canton du Jura passe par des mesures ciblées, en plus de la baisse annuelle de 1% du barème fiscal. Ainsi, le canton supprime-t-il dès cette année les discriminations que subissaient les couples mariés ou pacsés par rapport aux concubins et aux familles monoparentales. Les premiers bénéficient désormais d'une réduction de 3500 francs. Ce qui permettra, dans certains cas de figure, aux communes jurassiennes d'être plus compétitives face à leurs rivales bernoises. Selon les calculs du fisc, les impôts perçus à Delémont sur des revenus bruts du travail dès 60000 francs et dès 80000 francs seront réduits de 20 et de 10% pour un couple marié sans enfants par rapport à ceux prélevés à Moutier. Le recul de l'imposition passe aussi par d'autres mesures comme le relèvement à 10000 francs de la déduction maximale accordée pour les frais d'instruction des enfants et une hausse de la déduction pour les enfants à charge des primes de la caisse maladie.»

● Bimensuel économique *Bilan*, 22 janvier 2014.

EXPOSITION

Delémont

Jusqu'au 23 mars, la galerie de la FARB présente des œuvres de Liuba Kirova.

Moutier

Jusqu'au 30 mars, à découvrir à la galerie du Passage (Centre culturel de la Prévôté) des sculptures sur albâtre de l'artiste Franziska Maria Beck.

Saint-Ursanne

Jusqu'au 9 mars, la galerie des Annonciades expose une série de dessins et de peintures à l'huile de l'artiste Aimé Venel.



Théorie du genre et autres fadaises

C'est une note de bas de page de l'article d'Arnaud Picard (dans *Le Jura libre* du 30 janvier 2014) qui nous a mis la puce à l'oreille. Il y signalait que les mots «père et mère» seraient prochainement interdits en France, car sexistes. Ne pouvant imaginer un instant qu'un gouvernement se rende coupable d'une telle ineptie, nous avons investigué. Pour découvrir que le débat faisait rage en France, où la bipolarisation et son corollaire, l'alternance politique, conduisent quelquefois à des disputes surréalistes.

Sur fond d'opposition à la loi Taubira, les «anti-mariage pour tous» ont clamé que les mots «père et mère» disparaissaient du Code civil! Jamais en retard d'une exagération lorsqu'il s'agit d'en découdre avec le gouvernement socialiste, Jean-François Copé (le président de l'UMP) a enfoncé le clou en répétant cette fadaise, pour se rétracter ultérieurement devant la bronca soulevée par ce psittacisme franchouillard. En réalité, le projet de loi dispose que, lorsque cela s'avère nécessaire, les mots «père et mère» sont remplacés par le mot «parents» et les mots «mari et femme» par le mot «époux». Et la majorité d'en conclure que le Code civil ne bouge pas sur la filiation. Ce qui ne convainc pas tous les juristes, qui soulèvent le problème du double sens juridique que revêt le terme «parents». En effet, si la première acception est étroite et renvoie au père et à la mère, la seconde est plus large et couvre les ascendants et descendants et les frères et sœurs, une manière de distinguer les membres d'une famille liés par le sang et ceux liés par l'alliance. Laissons aux légistes le soin de trancher ce différend franco-français, qu'un «amendement-balai» pourrait clarifier.

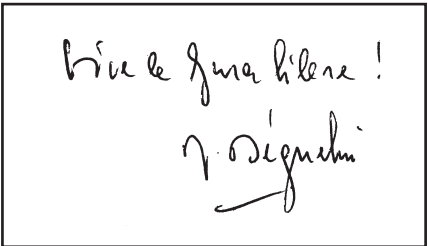
Mais comment ne pas rester interloqué devant une polémique qui éloigne nos turbulents voisins des vrais problèmes qui secouent leur pays, au nombre desquels une délitescence économique très inquiétante (que l'interprétation très fantaisiste des chiffres du chômage illustre à l'envi). Surfant sur cette vague de contestation, les «grognaards» de l'opposition ne se sont pas fait faute de rappeler que «ce qui est le produit d'une sagesse humaine multiséculaire, il ne faut s'en approcher qu'avec les mains tremblantes»!

Autre sujet de polémique, la théorie du genre, la négation de l'altérité sexuelle comme la rebaptisent

ceux qui la stigmatisent. A l'appel de militants d'extrême droite, des dizaines de parents ont décidé de ne pas mettre leurs enfants à l'école. Un boycott pour protester contre un prétendu «enseignement obligatoire de la théorie du genre» en classe primaire. Certains parents craignent que les garçons apprennent à devenir des petites filles durant les cours (!) En cause, une expérimentation intitulée «ABCD de l'égalité», développée par l'Education nationale dans dix académies, et visant à lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Par exemple, en enseignant aux enfants que tel métier n'est pas forcément réservé aux garçons et tel autre aux filles. Le ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, a donc dû marteler qu'il n'y a pas d'enseignement de la théorie du genre à l'école et qu'il s'agit en l'espèce d'une éducation à l'égalité fille-garçon. Et il est parfaitement exact qu'il n'existe pas de théorie du genre. Il n'existe que des études sur le genre («gender studies») pour désigner la construction sociale des différences sexuées. Là où le bât blesse, c'est qu'on cherche à émanciper l'enfant de tous les codes. Or on ne formate pas un enfant. On l'introduit dans un monde plus vieux que lui. A cet égard, la porte-parole du gouvernement et ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, n'a pas fait dans la dentelle en affirmant qu'il y avait trop d'hommes dans les manuels d'histoire (!) Mais on ne refait pas l'histoire (qui nous renvoie en l'occurrence à la loi salique, c'est-à-dire au XIV^e siècle!)

Sans prendre parti sur le fond, puisque nous ne sommes pas directement concernés, force est d'admettre que ces réformes touchant à la famille développent un climat malsain dans l'Hexagone. De telles querelles fertilisent le terreau de l'extrémisme, qui pourrait bien progresser lors des prochaines élections, notamment européennes. Et l'intolérance est contagieuse. Le moment de rappeler cette phrase magnifique du cardinal Barbarin: «Une voix traverse les siècles et les cultures, c'est la voix de la conscience inscrite dans le cœur et l'esprit des hommes.» Méditons-la.

● Cincinnatus



La Délégation du Conseil exécutif bernois pour les affaires jurassiennes (DAJ) a été reçue mardi (4 février 2014) par le Conseil municipal de Moutier. Objectif de la réunion demandée par les autorités cantonales: aborder les suites du scrutin régional du 24 novembre 2013 à l'issue duquel le corps électoral de la cité prévôtoise, contrairement au reste du Jura-Sud, a approuvé le lancement d'un processus visant à la création d'un nouveau canton formé du Jura-Sud et de la République et Canton du Jura.

Aux termes de la Déclaration d'intention du 20 février 2012, les communes disposent d'un délai de deux ans après le scrutin du 24 novembre 2013 pour demander au Conseil exécutif de soumettre au Grand Conseil les bases légales permettant l'organisation de votations communales ayant pour objet le rattachement de ces communes à la République et Canton du Jura.

Si la délégation du gouvernement cantonal a réitéré son souhait de voir Moutier demeurer au sein du canton de Berne, en soulignant tous les attraits de la plus grande commune du Jura-Sud, elle n'a pas moins insisté sur sa volonté d'agir dans le respect de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 en permettant à la commune de Moutier de voter. Se considérant compétent pour déposer une requête dans ce sens, justifiée notamment par les prises de position jusqu'ici unanimes des forces politiques représentées à Moutier, le Conseil municipal a pris acte du fait, souligné par la DAJ, qu'il appartient à la commune de décider de la légitimité démocratique d'une requête adressée par la Municipalité de Moutier aux autorités cantonales, le droit cantonal ne prévoyant aucune directive à ce sujet.

La DAJ a informé les autorités municipales de Moutier sur la procédure pouvant conduire à une votation communale. Elle a présenté les différentes options dont l'une est un vote d'entrée en matière comparable à celui qui s'est déroulé le 24 novembre dernier. Un vote d'entrée en matière pour lancer le processus pourrait avoir lieu rapidement et constituerait un signal fort pour le Grand Conseil appelé à adopter les dispositions légales inhérentes à la mise en œuvre du vote communaliste. Une votation finale concernant le rattachement définitif de Moutier à la République et Canton du Jura ne serait, en revanche, possible qu'après une période plus longue, en raison du temps nécessaire pour adopter les bases légales indispensables et mettre un terme à la négociation d'un contrat intercantonal.

Le Conseil municipal donne au résultat communal du vote du 24 novembre 2013, un sens confirmant plus que jamais les termes de l'Accord du 25 mars 1994, selon lequel «Moutier est une ville qui a le sentiment de se situer entre deux destins certainement contradictoires: ou bien jouer un rôle important, surtout dans le Jura-Sud, ou au contraire rejoindre le canton du Jura.» Pour l'exécutif prévôtois, il importe que les citoyens de Moutier puissent enfin choisir entre ces deux destins, non pas dans un scrutin consultatif, aux termes vagues et sujets à interprétations, ayant uniquement valeur d'entrée en matière, mais sur la base d'un contrat intercantonal ferme, élaboré par les signataires de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 en association avec les autorités communales concernées.

Constatant leur large identité de vue quant au processus à suivre et reconnaissant que les questions en suspens (calendrier, chronologie, bases légales, etc.) devront être débattues en conférence tripartite, les deux délégations sont convenues de poursuivre un dialogue qui prendra corps dès lors qu'une requête formelle conforme à la Déclaration d'intention du 20 février 2012 sera déposée par le Conseil municipal.

La Délégation du Conseil exécutif pour les affaires jurassiennes et le Conseil municipal ont affirmé leur volonté commune de mettre en place un processus exemplaire sur les plans démocratique, politique et juridique.

Communiqué de presse du 5 février 2014 du Conseil municipal de Moutier et de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne (le terme «Jura bernois» a été systématiquement remplacé par Jura-Sud, n.d.l.r.).

Le Jura parle français

En matière de gestion des ressources humaines, l'anglomanie fait florès. Les offres d'emploi regorgent d'intitulés de postes déclinés dans la langue de Shakespeare. Ainsi, l'entreprise Philip Morris cherche à engager un «secondary electro-technician» (*Le Quotidien Jurassien*, 1^{er} février 2014).

<http://www.maj.ch>



La Chancellerie cantonale bernoise rebaptise son Service de législation et des affaires jurassiennes en «Service de législation et du bilinguisme». C'est logique, aux yeux des vainqueurs du 24 novembre qui proclament la disparition de la Question jurassienne. Le Conseil du Jura berné proteste: il voudrait bien voir préservée la notion d'«Affaires jurassiennes». Un prélude à la suppression dudit Conseil?

Economie

Statistiques interjuras-siennes

La Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) a publié récemment de nouvelles données structurelles relatives aux entreprises et aux établissements installés dans le Jura et le Jura-Sud. Cette statistique provisoire est fondée sur les données de l'année 2011.

L'ensemble de la région comptait 8874 entreprises lors de l'année sous revue. Parmi celles-ci, 5486 (61,8%) étaient établies dans le canton du Jura et 3388 (38,2%) dans le Jura-Sud. Au niveau des établissements, 10089 étaient recensés en 2011 (6271 ou 62,15% dans le canton du Jura et 3818 ou 37,85% dans le Jura-Sud).

En termes d'emplois, on en dénombrait 64 282 au total, dont 40 205 (62,55%) dans le canton du Jura et 24 077 (37,45%) dans le Jura-Sud. Toutes ces données sont également réparties par secteur d'activité économique.

Pour rappel, en 2011 la population du Jura représentait 57,65% du total et celle du Jura-Sud 42,25%.

Ces statistiques, fondées sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS), peuvent être consultées sur le site de la FISTAT, à l'adresse www.fistat.ch.

«Proches aidants»

Des défis actuels

Entamée en 2012, la première phase du programme «Proches aidants, ressource naturelle inestimable... mais parfois tarissable» se conclut avec succès. Si des défis restent très actuels, comme l'augmentation de lieux de répit, la majorité des objectifs ont été atteints et plusieurs projets concrets ont été menés pour répondre aux besoins des proches aidants.

Différents canevas ont été mis en œuvre dans l'objectif de répondre aux besoins des proches aidants: visites préventives à domicile et services de relève pour prévenir l'épuisement; ouverture de centres de jour pour disposer de moments de répit et de certaines prestations de soins spécifiques; animation de groupes de parole et d'entraide ainsi que soutien aux démarches administratives.

La première phase du programme – financée par Promotion Santé Suisse, la Société suisse d'utilité publique, la Loterie romande, le Pour-cent culturel Migros et la Fondation O2 – s'est achevée en décembre 2013. Depuis, le programme «Proches aidants» est intégré dans une politique cantonale en faveur des personnes aidées et aidantes.

Moutier

Hausse de la population

La ville de Moutier comptait 7706 habitants au 31 décembre 2013, soit 56 de plus qu'une année auparavant. Il s'agit de la troisième augmentation consécutive pour la cité prévôtoise. Selon les autorités communales, cette croissance est conforme aux objectifs qu'elles se sont fixés dans leur programme de législation 2011-2014 et elle met en lumière l'attractivité dont la ville de Moutier peut se prévaloir.

Economie

Parc de l'innovation

La République et Canton du Jura s'est associée avec les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne pour faire acte de candidature en vue de l'obtention d'une antenne du Parc suisse d'innovation mis au concours par la Confédération. Les deux plates-formes principales du parc ont déjà été attribuées à Zurich et à Lausanne, tandis que trois ou quatre antennes seront choisies à travers le pays d'ici au mois de juin prochain.

Le canton du Jura souhaite ainsi intensifier sa collaboration avec la région bâloise tout en jouant le rôle de passerelle entre cette région et la Suisse occidentale. Le gouvernement associera les milieux économiques jurassiens à ce grand projet.

Pour le ministre jurassien Michel Probst, il s'agit d'un pas important pour le Jura. «Bâle est un centre mondial de la recherche. Cela colle parfaitement à notre stratégie qui est de nous arrimer à une métropole et de miser sur l'innovation et la diversification comme le prévoit le sixième Programme de développement économique» a déclaré le ministre dans un article du *Quotidien Jurassien* du 5 février 2014.

De son côté, le chef du Département de l'économie du canton de Bâle-Ville déclare avoir beaucoup d'es-time pour les compétences du Jura en matière de technologies médicales et de microtechniques. Pour lui, ce projet revêt de réels intérêts économiques et cette nouvelle collaboration s'inscrit dans la prolongation de celles qui existent déjà entre les trois cantons.

Le futur parc mettra l'accent sur la relation entreprises-centres de formation et sur les domaines des sciences de la vie («medtech», sciences des matériaux, bio-informatique, etc.) et des nanotechnologies. L'intégration du Jura à cet important projet permettra aussi de créer des passerelles entre le pôle de recherche mondial bâlois, les institutions de pointe et le tissu économique de la Suisse occidentale, créant ainsi une dynamique de l'innovation.

Fusions

Echec pour Trois-Rivières

Les villages de Tavannes, Tramelan, Reconvilier, Loveresse et Saicourt ne fusionneront pas pour donner naissance à la commune de Trois-Rivières. A l'occasion de la votation du 9 février dernier, 59,79% de la population a refusé le projet. La participation a atteint 59,45%.

Seule la commune de Saicourt a dit oui à raison de 53,85%. Les autres ont toutes refusé (Tavannes avec 64,35% de non, Tramelan avec 58,78%, Reconvilier avec 60,65% et Loveresse avec 57,67%). Trois-Rivières a pris l'eau.

LE JURA LIBRE

OPTIQUE JURASSIENNE

Avez-vous renouvelé votre abonnement ?

Grâce à votre soutien, l'idéal jurassien se propage !

Le résultat dans le Jura-Sud de la votation du 24 novembre 2013 nous a abasourdis par son ampleur. Nous nous sommes perdus en conjectures pour tenter d'expliquer un score rejetant de plus de 70%. Réflexe antijurassien, udcéisation du territoire, campagne trop intellectuelle, etc. sont autant de raisons qui, même conjuguées, ne justifient pas le fait que, près de trois citoyens sur quatre aient sèchement refusé une simple entrée en matière. Notre ami Fred Charpié est allé jusqu'à évoquer la thèse du syndrome de Stockholm, ce «phénomène psychologique qui pousse des otages partageant longtemps la vie de leurs geôliers à développer une empathie, voire une sympathie avec ces derniers».

A force d'y avoir réfléchi des jours et des nuits, Vorbourg pense avoir trouvé LA raison essentielle qui fait qu'une majorité écrasante de citoyens ait donné la victoire à quelques bas-de-plafond s'étant pourtant livrés à une campagne en dessous du niveau zéro de la politique.

C'est en vivant une autre expérience que votre serviteur a trouvé l'illumination. Permettez que je vous la conte. L'autre jour, en gare de Lausanne, une femme m'interpelle pour me vanter les mérites d'un opérateur de téléphonie mobile. Bien que pressé et nullement intéressé, j'accepte le prospectus publicitaire qu'elle me remet. Quelques pas plus loin, à la hauteur d'une poubelle, je m'apprête à y glisser le dépliant sans même le lire. Avant de me raviser! Je comprends, à cet instant précis, de manière fulgurante, que

je suis frappé par le «syndrome Swisscom». Dénommée Florine, jeune, souriante, enthousiaste, la jeune femme m'a remis poliment un prospectus de qualité, présentant de manière fouillée les conditions offertes par l'opérateur (que j'appellerai ici *Jurise*) en comparaison avec son concurrent. Je me considère quelqu'un d'ouvert, curieux, assez intelligent et pourtant, la démarche de cette agente n'a pas suscité chez moi le moindre intérêt. Pourquoi? Client de Swisscom depuis toujours, je fonde une confiance atavique dans ce que je considère toujours comme une émanation des PTT: une valeur sûre! Peut-être bien que le concurrent *Jurise*, plus jeune et moins solide, propose des conditions compétitives, mais pour combien de temps? Et puis, je n'ai pas de temps à perdre dans une étude comparative qui débou-

Lettre ouverte à mes concitoyens catholiques

Mes chers frères,

Je suis pour la tolérance, le respect de l'autre, l'œcuménisme. Mais si nous sommes tous les enfants du Seigneur, tous ne votent pas pareil. Certains de mes électeurs, par exemple, «croivent» que c'est le pape qui a créé le canton du Jura. Je ne les ai jamais détrompés, car cela aurait pu coûter à mon parti un siège au Grand Conseil et un autre au CJB. Le mien, par exemple.

Je suis leur chef, donc je les suis. C'est pourquoi je leur fais croire que je vous déteste malgré mon œcuménisme. Je fais même commerce de ma cathophobie (comme d'autres vendent des poudres à lessive ou des casseroles qui ne se raient pas), même si je m'y connais en théologie «comme un lapin en ping-pong», selon la formule d'un évangéliste américain.

Pour accréditer mon label calviniste, je vous reproche des choses d'une actualité brûlante, telles que la Saint-Barthélemy en 1572 ou les «dragonnades» dans les Cévennes sous Louis XIV. J'évite de parler de Cromwell, qui fit l'inverse, et dont tout le monde se fiche comme de sa première communion, du moins comme moi de la mienne.

Je me suis donné à Berne, j'ai tourné le dos à ma patrie, j'ai couru sièges et prébendes. Mais grâce à vous, les papistes, j'ai pu camoufler mes appétits sous le voile de la Vraie Foi, ce qui n'est déjà pas mal, mais surtout de la Vraie Foi persécutée, ce qui est imbattable. Me prétendre «anti-catholique» confère à ma tartufferie une sorte d'auréole évangélique du plus bel effet.

Le meilleur moment arrive quand je vois certains d'entre vous prendre mes grimaces pour du bon pain et croire que mes déclamations reflètent un rejet du catholicisme, alors que je m'en moque éperdument. Que chacun croie ce qu'il veut, pourvu qu'il vote pour moi. Je me dis socialiste, certes. Pourtant, même si je joue au huguenot horrifié par les Jésuites et leurs émules PDC, j'échangerais tous les harmoniums du monde contre un joli mandat et les jetons de présence qui en découlent, fussent-ils me venir du pape en personne.

Quant à ces abominables Jurassiens protestants genre Béguelin, Jardin, Chatelain, Gobat, Vuille, Bueche, Degoumois et tutti quanti, je regrette juste que vous les ayez ratés à la Saint-Barthélemy. Mais il est vrai qu'ils n'étaient pas sur place. Ils étaient chez eux, c'est-à-dire ici. Salauds!

Avec mes salutations œcuméniques.

Christophe Forster

chera forcément sur la conclusion que les offres sont grosso modo équivalentes. Avec Swisscom, je sais ce que j'ai et je m'y fie même s'il y aurait bien des choses à dire, surtout quand on me répond en allemand en cas de dérangement. Sur des affiches au format mondial, j'ai vu les bobines de personnalités, fort sympathiques et respectables, de tous âges et de toutes tendances, faire la publicité du nouvel opérateur. J'ai même reçu à la maison un tous-ménages très bien fait de «Communiquer Ensemble», un groupe de notables tous acquis à *Jurise*. Dans la presse, j'ai pris connaissance des batailles d'experts qui se chamaillaient avec des chiffres et ne semblaient d'accord sur rien. Pour tout dire, depuis qu'elle dure, cette publicité de *Jurise* me saoule. Je trouve débile cependant qu'on puisse en arriver à arracher les affiches de

Jurise. Mais tout cela n'est pas un sujet d'importance pour moi et je n'ai pas eu envie de dire OUI à *Jurise*. Même pour voir!

C'est donc le «syndrome Swisscom» qui explique que la plupart des opposants ont voté NON le 24 novembre sans même réfléchir, ni lire, ni entendre quoi que ce soit. Et sans être antijurassiens pour autant! Le résultat eût été vraisemblablement le même en 1994 déjà, année de la signature de l'Accord du 25 mars. Au lieu de nous bercer d'illusions, d'attendre un miracle, de croire aux «vertus du dialogue interjurassien», de financer à coups de millions l'AIJ et de verser force jetons de présence à des irréductibles de Berne, nous aurions dû en découdre immédiatement. On aurait gagné du temps et de l'argent!

● Vorbourg

Pieds de cochon de la Saint-Valentin

Malotrus, goujats, machos ignobles qui zappez «Desperate Housewives» et «Les feux de l'amour» pour des programmes de catch ou de hockey où l'on ne voit même pas le puck, ex-princes charmants bedonnants, qui jetez vos baskets sales dans le vestibule, qui vous vautre en marcel sur le canapé et rotez vos bières devant *Eurosports*, sans un regard pour celle qui vient de vous réchauffer amoureusement une pizza congelée au micro-ondes, pour vous tous, l'heure de la repentance a sonné la semaine passée. Elle s'appelait la Saint-Valentin.

Certains, contrairement au canton de Berne, n'ont pas perdu le nord. Chaque année à pareille saison, leur cœur bat plus fort, leur regard brille, leurs joues rosissent. Confiseurs, fleuristes, pâtisseries, taverniers, chocolatiers, marchands de colifichets, de bimbeloterie et de pacotilles diverses, tous savent que la Saint-Valentin fait vibrer les tiroirs-caisses.

Tous? Hélas non. Certains sont exclus de la fête, de l'émulation collective qui met tant de bonheur dans l'âme des chiffres d'affaires. Parmi les victimes de cette discrimination, citons les bouchers. Quel rustre oserait offrir à l'être aimé des cervelas emballés dans un écrin en forme de cœur? Ou des saucisses d'Ajoie enrobées de paillettes? Ou un rognon de veau ceint d'un ruban fuchsia? Aucun. Et la boucherie souffre en silence.

Aussi avons-nous conçu quelques recettes destinées à combattre, dans les années à venir, l'injus-

tice dont nos amis bouchers sont victimes. Ce sont les Pieds de porc de la Saint-Valentin¹, les Tripes de la Saint-Valentin², la Tête de cochon de la Saint-Valentin³. Des recettes avec du cœur (voir encadré ci-dessous).

Et pour vous, charmantes lectrices qui avez subi l'égoïsme aveugle de celui que vous aimâtes jadis, voici une suggestion:

Découpez un lapin en morceaux. Faites-les revenir à la graisse d'oie blanche. Quand les morceaux sont bien dorés, mouillez de vin blanc, ajoutez bouillon de volaille, champignons coupés en quartiers, petits oignons et crème épaisse. Laissez mijoter une heure et demie, ajoutez de la moutarde à l'ancienne et saupoudrez de thym frais. Posez le tout devant le goujat de votre cœur.

Ainsi, vous lui aurez – enfin! – posé un lapin. Ce que vous auriez dû faire plus tôt. Mais ce qui est fait est fait.

● Arnaud Picard

Les recettes «avec du cœur»

¹ Pieds de porc de la Saint-Valentin.
Préparez des pieds de porc au madère. Posez dessus une tomate «cœur de bœuf».

² Tripes de la Saint-Valentin.
Préparez des tripes à la lyonnaise. Servez avec des cœurs de palmier à la vinaigrette.

³ Tête de cochon de la Saint-Valentin.
Achetez une tête de cochon entière. Faites-la cuire au bouillon avec la queue et deux pieds durant quatre heures. Prélevez la langue, les oreilles, le groin, grattez les chairs en enlevant les poils des narines et les sourcils. Hachez le tout, formez des petits tas et enrobez-les d'un péritoine de truie (une «coiffe»). Faites sauter à la poêle et déglacez au champagne.
C'est la recette des grands romantiques.